

# **Conseil Municipal de CHALETTE-SUR-LOING**



**Séance ordinaire du  
28 avril 2014**

**N° 05/2014**

**N° 3**

**PROCES-VERBAL**

Adopté à la majorité le 23 juin 2014

Pour : 29

Ne prend pas part au vote : 3

- Mme Morand,
- M. Caché,
- Mme Tedesco

## PROCES-VERBAL

*L'an deux mille quatorze, le vingt-huit avril, à 20 h 30, les membres du CONSEIL MUNICIPAL se sont réunis en séance publique dans la salle ordinaire des séances, sur convocation adressée par le Maire conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du code général des collectivités territoriales.*

**ETAIENT PRESENTS :** M. DEMAUMONT – Mme DELAPORTE – M. PEPIN – Mme CLEMENT – M. RAMBAUD — M. BASSOUM – Mme HEUGUES – M. OZTURK – Mme BERTHELIER – M. BALABAN – Mme PATUREAU – M. TAVARES – M. KHALID – Mme VALS – M. LALOT – Mme PRIEUX – M. BONNIN – M. BERTHIER – Mme PRUNEAU – M. BEN AZZOUZ – Mme LAMA – M. BA – Mme MANAI-AHMADI – Mme MORAND – M. CACHE – Mme TEDESCO – Mme PERIERS – M. PACAN — Mme CINAR -

**ABSENTS ET EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR RESPECTIVEMENT :**

- Mme LANDER à M. BONNIN.
- Mme GALLINA à M. RAMBAUD
- M. D'HAYER à Mme MORAND

**ABSENTS ET EXCUSES :**

- M. SUMAR

**SECRETAIRE DE SEANCE:**

- Mme CINAR.

# Ordre du jour

## **Désignation d'un secrétaire de séance**

## **Approbation du procès-verbal du 29 mars 2014**

### **VIE DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **(Rapporteur : M. le maire)**

1. Election des représentants du Conseil municipal au conseil d'exploitation de la régie municipale du Restaurant sur le Lac ;
2. Election d'un représentant du Conseil municipal au conseil d'administration de société anonyme d'HLM VALLOGIS ;
3. Election du correspondant défense et sécurité civile de la commune ;
4. Etablissement d'une liste de contribuables pour la Commission Communale des Impôts Directs.

### **FINANCES – MARCHES PUBLICS**

#### **(Rapporteur : Mr le Maire)**

5. Vote des taux d'imposition pour l'année 2014,
6. Budget principal : reprise anticipée du résultat 2013
7. Vote du Budget primitif principal 2014,
8. Vote du budget annexe du Restaurant sur le Lac 2014,
9. Validation de la signature du marché de prestation des services de transports,

### **DIVERS**

#### **(Rapporteur : M. le Maire)**

10. Compte-rendu de la délégation d'attributions à Monsieur le Maire.

- questions diverses
- questions des conseillers municipaux

## APPROBATION PROCES VERBAL DU 29 MARS 2013

**M. le Maire** : *Tous les conseillers municipaux ont dû avoir communication de ce PV avec la convocation du Conseil.*

**Mme MORAND et M. CACHE** : *Non, nous ne l'avons pas eu.*

**M. le Maire** : *Ce PV peut-il être adopté ce soir ? Quelqu'un a-t-il des remarques ?*

**Mme MORAND** : *Il manque la moitié de mon discours, et d'autre part il y a des phrases qui ont changé.*

**M. le Maire** : *Les services ont rencontré des difficultés techniques car l'enregistrement était par moment inaudible, l'ensemble de l'intervention n'a donc pu être retranscrite.*

**Mme MORAND** : *C'était peut-être inaudible, mais ce n'était pas moi qui avais un problème de voix. Il y a des coupables.*

**M. le Maire** : *La réalité est là, et je vous propose d'adopter ce PV.*

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**AFFAIRE N°1**  
**Election des représentants du Conseil municipal**  
**au conseil d'exploitation de la régie municipale du Restaurant**  
**sur le Lac**

**Directeur de secteur :** M. Flot

**Service :** DGS

**Affaire suivie par :** L. Sueur

**M. le maire :** le Restaurant sur le Lac est un service public industriel et commercial (SPIC) géré sous la forme d'une régie municipale dotée de la seule autonomie financière.

Conformément aux articles L 2221-14 et R 2221-3 du Code général des collectivités territoriales, cette régie est administrée par un conseil d'exploitation et un directeur, sous l'autorité du maire et du Conseil municipal.

En application de l'article R 2221-4 du CGCT, les statuts de la régie du Restaurant, adoptés en 2001 par le Conseil municipal, prévoient que le conseil d'exploitation est composé de :

- 5 conseillers municipaux titulaires et 5 suppléants,
- 2 personnalités qualifiées au sein du personnel communal,
- 2 personnalités extérieures.

Il est donc proposé de désigner ces membres, au scrutin de liste et à la majorité.

Au nom de la liste « ENSEMBLE POUR CHALETTE », les candidatures des conseillers municipaux suivants sont proposées :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Mme Eulalie LAMA Mme Yolande VALS Mme Christine LANDER M. Mamoudou BASSOUM M. Christophe RAMBAUD	M. Jacques LALOT M. Musa OZTURK Mme Pauline GALLINA Mme Marie-Madeleine HEUGUES M. Mario TAVARES

Il est constaté qu'il n'y a pas d'autre liste candidate.

**Résultat du vote :**

- Pour : 28
- Contre : 2
- Abstentions : 0
- Ne prennent pas part au vote : 2

Les membres de la liste « ENSEMBLE POUR CHALETTE » ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, ils sont élus membres du conseil d'exploitation du Restaurant sur le Lac.

Le Conseil municipal doit également désigner au sein du conseil d'exploitation 4 membres extérieurs, dont 2 agents communaux et 2 personnalités extérieures, sur proposition du maire.

**Propositions :**

Agents communaux proposés	Personnalités extérieures proposées
- M. Frédéric PAY - Mme Martine FLOT	- M. Jean LOUIS - Mme Françoise GAUDET

Je vous invite à approuver ces propositions.

**Résultat du vote :**

- Pour : 28
- Contre : 2
- Abstentions : 0
- Ne prennent pas part au vote : 2

Les candidats proposés ayant obtenu 28 voix, ils sont donc élus au Conseil d'exploitation du Restaurant sur le Lac.

**Les personnes suivantes sont donc élues en tant que membres du conseil d'exploitation de la régie municipale du Restaurant sur le Lac :**

	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<b>Conseillers municipaux</b>	Mme Eulalie LAMA Mme Yolande VALS Mme Christine LANDER M. Mamoudou BASSOUM M. Christophe RAMBAUD	M. Jacques LALOT M. Musa OZTURK Mme Pauline GALLINA Mme Marie-Madeleine HEUGUES M. Mario TAVARES
<b>Agents communaux</b>	M. Frédéric PAY Mme Martine FLOT	
<b>Personnes extérieures</b>	M. Jean LOUIS Mme Françoise GAUDET	

**AFFAIRE N°2**  
**Election d'un représentant du Conseil municipal au conseil  
d'administration de la société anonyme d'HLM VALLOGIS**

**Directeur de secteur** : M. Flot

**Service** : DGS

**Affaire suivie par** : L. Sueur

**M. le maire** : La Ville de CHALETTE-SUR-LOING dispose d'un poste d'administrateur au conseil d'administration de la société anonyme d'HLM VALLOGIS en raison de l'importance du parc de logements sociaux de cette société sur le territoire de la commune.

Il y a donc lieu de désigner, au scrutin majoritaire, un délégué titulaire pour siéger au sein de cet organe.

**Candidat(s)** :

M. Musa ÖZTÜRK

**Résultat du vote** :

-N'ont pas pris part au vote : 0

-Abstentions : 4

-Suffrages exprimés : 28

**-Nombre de voix obtenues par chaque candidat :**

M. Musa ÖZTÜRK : 28 voix

M. Musa ÖZTÜRK ayant obtenu la majorité des voix, il est élu délégué de la commune pour siéger au conseil d'administration de la SA d'HLM VALLOGIS.

**AFFAIRE N°3**  
**Election du correspondant défense et sécurité civile**

**Directeur de secteur** : M. Flot

**Service** : DGS

**Affaire suivie par** : L. Sueur

**M. le maire** : Créée par une circulaire du 26 octobre 2001 du ministère délégué aux anciens combattants à l'occasion de la réforme du service militaire qui a mis fin à la conscription et qui a institué la journée civique pour les jeunes, la fonction de correspondant défense a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense.

Aussi, les communes les plus importantes doivent désigner au sein de leur conseil municipal un élu ayant la qualité de correspondant défense, à ce titre interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du département de la région sur les questions de défense.

Suite aux élections municipales de mars 2014, le Plan Communal de Sauvegarde, définissant sous l'autorité du maire et conformément à la réglementation, l'organisation prévue par la collectivité pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus, doit également être mis à jour et désigner un nouvel élu en tant que « correspondant sécurité civile ».

Sous le mandat précédent, ces 2 représentations avaient été confiées au même conseiller municipal.

Je vous propose de reconduire cette organisation en désignant, au scrutin majoritaire, un représentant défense, qui sera également le correspondant sécurité civile de notre commune.

**Candidat(s)** :

-M. Mamoudou BASSOUM

**Résultat du vote** :

-N'ont pas pris part au vote : 0

-Abstentions : 2

-Suffrages exprimés : 30

**Nombre de voix obtenues par chaque candidat** :

M. Mamoudou BASSOUM : 30 voix

M. Mamoudou BASSOUM ayant obtenu la majorité des voix, il est élu correspondant défense et sécurité civile.



**AFFAIRE N°4**  
**Etablissements d'une liste de noms pour la constitution**  
**de la Commission communale des impôts directs**

**Directeur de secteur :** S. Monteiller

**Service :** DGS

**Affaire suivie par :** S. Monteiller

**M. le maire :** Conformément à l'article 1650 du Code général des impôts, il est institué dans chaque commune de plus de 2 000 habitants, dans les 2 mois du renouvellement du Conseil municipal et pour la durée du mandat, une commission communale des impôts directs (CCID), constituée de 8 contribuables titulaires et 8 suppléants désignés par le directeur départemental des finances publiques, et d'un président (le maire ou un adjoint délégué).

Pour la mettre en place, le Conseil municipal doit proposer une liste de 32 contribuables (titulaires et suppléants) inscrits au rôle des impositions directes locales (taxes foncière, d'habitation, cotisation foncière des entreprises), dont un contribuable domicilié hors commune et un propriétaire de bois ou de forêt.

En outre, les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, et être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Le rôle de cette commission est de donner un avis sur la valeur locative des nouvelles constructions ou changement de consistance évaluée par les services fiscaux, servant de base pour le calcul des impôts directs.

Je vous propose donc la liste des 32 contribuables suivants :

***Contribuables situés dans la commune :***

- M. Jean Pierre TISSEYRE
- M. Jackie GABEREAU
- M. Michel POMPON
- M. Michel RAVARD
- M. Jean-Pierre GORON
- Mme Nicole BEDEZ
- Mme Marie Madeleine HEUGUES
- M. Pascal GENTY
- Mme Yolande VALS
- Mme Marina PANIZZO
- M. Atif KHALID
- M. Abdullah OREN
- M. Bernard LEPAGE
- M. Christian BERTHIER
- M. Kasim BALABAN
- M. Cyril BONNIN
- Mme Daphné MONTAGUT
- Mme Carmen GIL LECLERC
- M. Jacques LALOT
- Mme Claire PRIEUX
- Mme Valérie MOUTARDE
- M. Musa ÖZTÜRK
- Mme Hanifé BAYRAM
- M. Bernard RELAVE

**Contribuables domiciliés hors commune :**

- M. Richard MELION
- Mme Liliane BERTHELIER
- M. Alain PATARD
- M. Lino DA ROCHA

**Contribuables propriétaires de bois :**

- M. Pascal DROUIN
- Mme Marie-José BRUNEAU
- Ministère de l'Agriculture – Office National des Forêts
- Hôpital de Montargis

**Mme MORAND** : *Je crois qu'il n'y a pas beaucoup d'indépendance, il y a beaucoup de vos amis sur cette liste.*

**M. le Maire** : *Il y a des contribuables chalettois, conformément aux textes. Nous avons dans cette commune, cela ne nous a pas échappé, de nombreux amis.*

**M. PACAN** : *Qui représente l'hôpital de Montargis, c'est le CHAM ?*

**M. le Maire** : *Oui, ce sera le CHAM qui désignera quelqu'un sans doute le Directeur du Conseil de Surveillance.*

*La commission communale se réunit une fois par an sur convocation des services fiscaux, c'est un agent de l'Etat qui vient avec l'ensemble des documents pour mettre à jour les valeurs locatives cadastrales. C'est une procédure très encadrée par les textes.*

**M. PACAN** : *C'est pour 6 ans ou c'est pour l'année ?*

**M. le Maire** : *C'est pour les 6 ans. Sachant que, dans cette liste de 32 propositions, ce sont les services fiscaux qui choisissent les membres. Ils vont désigner 8 titulaires et 8 suppléants parmi cette liste de 32 noms.*

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ENTENDU** les explications du rapporteur,

**Après en avoir délibéré,**

**VALIDE** la liste des contribuables présentée ci-dessus pour être proposée au directeur départemental des finances publiques dans le cadre de la constitution de la CCID.

Nombre de membres en exercice	33	
Nombre de membres présents ou représentés	32	
Votes pour	28	
Votes contre	02	-Mme Morand et son pouvoir
Abstentions	02	-Mme Tedesco -M. Caché

**AFFAIRE N°5**  
**VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2014**

**Directeur de secteur** : Mme Martine FLOT

**Service** : Financier

**Affaire suivie par** : Mme Christine POINLOUP

**M. le Maire** : Pour équilibrer le budget primitif 2014, il est nécessaire de fixer les taux des trois taxes directes locales pour 2014.

L'équilibre du budget communal nécessite des rentrées fiscales de 6 844 931 euros desquelles sont soustraites les allocations compensatrices d'un montant de 437 577 euros se décomposant comme suit :

1. au titre de la taxe d'habitation	354 739
2. au titre de la taxe foncière sur les propriétés bâties	45 732
3. au titre de la taxe foncière (non bâtie)	2 505
4. au titre de la taxe professionnelle/CFE	
• dotation unique spécifique	34 601

Pour obtenir la différence, de 6 407 354 euros, je vous propose de reconduire les taux de l'année 2013 pour les trois taxes locales.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** l'article L.2331-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**ENTENDU** les explications du rapporteur,

**Après en avoir délibéré,**

**FIXE** les taux d'imposition 2014 comme suit :

	Taux année 2013	Coefficient de Variation	Taux Votés 2014	Bases D'imposition	Produits
Taxe d'habitation	21,34	)	21,34	13 352 000	2 849 317
Foncier bâti	30,31	) 1,000000	30,31	11 677 000	3 539 299
Foncier non bâti	68,89	)	68,89	27 200	18 738
					<b>6 407 354</b>

Nombre de membres en exercice	33	
Nombre de membres présents ou représentés	32	
Votes pour	26	
Votes contre	04	-Mme Morand et son pouvoir -Mme Tedesco -M. Caché
Abstentions	02	-Mme Periers -M. Pacan

**AFFAIRE N°6**  
**BUDGET PRINCIPAL 2014**  
**REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS**

**Directeur de secteur** : Martine FLOT

**Service** : Financier

**Affaire suivie par** : Christine POINLOUP

**M. Le Maire** : L'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Lorsque le compte administratif a pu être approuvé avant le vote du budget primitif (après production du compte de gestion), les résultats de l'exercice antérieur peuvent être repris dans ce budget primitif.

Le compte de gestion a été produit il y a quelques semaines par le trésor public, mais pour des raisons techniques, le compte administratif ne peut pas l'être avant le vote du budget primitif.

Toutefois, l'instruction M14 (tome II, titre 3, chapitre 5, paragraphe 4), modifiée par l'arrêté du 24 juillet 2000, et l'article 2311-5 (alinéa 4) du CGCT, permettent d'inscrire au budget, de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif), et dans leur intégralité, les résultats de l'exercice antérieur.

Ultérieurement, si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif, et en tout état de cause, avant la fin de l'exercice en cours.

En ce qui concerne le budget principal, l'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2014, ainsi que le détail des restes à réaliser.

La délibération d'affectation définitive du résultat interviendra (comme pour la reprise « classique ») après le vote du compte administratif 2013.

La fiche de calcul du résultat prévisionnel 2013 ci-jointe, fait ressortir les montants qui peuvent être repris par anticipation :

- Compte 1068 (prévision d'affectation en réserve) :	4 038 661.29 €
- Compte 001 (résultat d'investissement dépenses) :	5 228 368.29 €
- Compte 002 (résultat de fonctionnement recettes) :	2 055 362.62 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'instruction comptable M14

**CONSIDERANT** la fiche de calcul du résultat prévisionnel 2013 pour le budget principal,

**CONSIDERANT** l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2013

**ENTENDU** les explications du rapporteur,

**Après en avoir délibéré,**

**CONSTATE** le résultat de l'exercice 2013

**DECIDE DE REPRENDRE** ce résultat et de l'inscrire au budget primitif 2014 comme ci-dessus précisé.

Nombre de membres en exercice	33	
Nombre de membres présents ou représentés	32	
Votes pour	28	
Votes contre	04	-Mme Morand et son pouvoir -Mme Tedesco -M. Caché
Abstentions	0	

**AFFAIRE N°7**  
**Budget principal de l'exercice 2014 :**  
**Vote du Budget primitif**

**Directeur de secteur** : Mme Martine FLOT

**Service** : Financier

**Affaire suivie par** : Mme Christine POINLOUP



**VILLE DE CHALETTE SUR LOING**  
**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014**

(Budget principal)

**RAPPORT DE PRESENTATION**

Par

**Monsieur Franck Demaumont**

Maire de CHALETTE-SUR-LOING

Conseiller Général du Loiret



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Réunion du 28 avril 2014**

## Mes chers collègues,

L'année 2014 est caractérisée par le renouvellement des instances municipales. La préparation budgétaire n'a donc pas été réalisée comme à l'accoutumée.

En fait, les services, qui avaient reçu une note de cadrage en fin d'exercice précédent, ont travaillé avec les élus en place sur décembre 2013, et janvier 2014.

Afin de ne pas obérer les choix que pourrait faire la nouvelle municipalité, il a été privilégié de reconduire, quasi à l'identique, les actions habituelles au niveau du fonctionnement, et de se limiter en investissements, aux engagements pris antérieurement et aux besoins incontournables.

Néanmoins, je tiens à souligner que les besoins exprimés ont été généralement satisfaits, et donc pris en compte dans le budget qui vous est présenté aujourd'hui.

Toutefois, nous avons dû composer avec les décisions nationales...et prendre en compte la baisse des dotations de l'Etat, et l'augmentation des charges liées, notamment à la hausse de la TVA et à la réforme des rythmes scolaires.

Cette réforme a fait, et continue de faire couler beaucoup d'encre. Pour Châlette, les dépenses supplémentaires sont estimées à plus de 100 000 €, en année pleine.

En outre, la situation socio-économique de nos familles ne s'améliore pas. Nous avons donc fait le choix de ne pas augmenter les taux d'imposition, et de laisser les tarifs municipaux à leur niveau en poursuivant notre politique sociale en vigueur.

Aussi, nos budgets locaux sont-ils de plus en plus difficiles à équilibrer. Les annonces récentes du 1<sup>er</sup> ministre, de « diète » imposée par l'Etat aux collectivités locales, n'est pas de bonne augure pour les années à venir.

La diminution des dotations est excessive et le calendrier de mise en œuvre est intenable. Toute diminution drastique de la DGF impactera immédiatement notre autofinancement, car les économies sur la section de fonctionnement sont très limitées. La plupart des dépenses sont « obligatoires », et notre politique sociale, dont la raison d'être est confortée au quotidien, n'est pas du superflu.

Il est donc évident que les conséquences se feront sentir sur les investissements, alors que nos besoins restent importants et qu'il n'est pas inutile de rappeler que les collectivités réalisent plus de 70 % des investissements publics. Si nos capacités à investir sont réduites, les entreprises, et leurs salariés seront immédiatement touchés.

Ainsi, le rapport qui vous est présenté ci-après, met en évidence les points essentiels suivants :

- ✓ Tout d'abord, il convient de préciser que ce budget primitif reprend, comme celui de l'an dernier, les excédents par anticipation et les restes à réaliser en dépenses et en recettes. Cette technique comptable permet d'avoir en début d'exercice budgétaire, une lecture globale de l'activité de l'année et des

politiques à mener pour la réaliser. En outre, il n'y aura plus lieu de voter un budget supplémentaire.

- ✓ La section de fonctionnement dégage un autofinancement brut de 3 912 739 € (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement).
- ✓ Nous poursuivons nos efforts d'optimisation de notre gestion pour assurer des services publics de qualité, en rationalisant les coûts de fonctionnement.
- ✓ La ville assume ses choix et ses engagements notamment ceux en faveur du personnel. En effet, la résorption de l'emploi précaire et l'instauration d'un régime indemnitaire pour ceux qui n'en bénéficiaient pas ont cette fois un impact sur l'année entière. A cela, il convient d'ajouter l'autre volet de la politique sociale, à savoir la mise en place d'une participation à la mutuelle et à la garantie maintien de salaires.
- ✓ La municipalité souhaite également poursuivre sa politique d'investissements. Le rapport fait apparaître les grands domaines d'action de la commune, et propose d'arbitrer le choix de financement en faveur de la stabilité des tarifs municipaux et de la fiscalité. Ce budget a donc été construit sans augmenter la pression sur les ménages.

Le budget primitif que je soumets à votre vote est équilibré comme suit :

- 19 532 751 euros pour la section de fonctionnement
- 13 399 282 euros pour la section d'investissement

**Soit un total de 32 932 033 euros.**

C'est un budget qui respecte les objectifs fixés lors des orientations budgétaires et permet de poursuivre l'équipement de la Ville tout en maintenant les services rendus à la population.

### **1. Le respect des objectifs fixés lors des orientations budgétaires :**

Je souhaite d'abord évoquer les différentes problématiques prises en compte dans l'élaboration du budget au niveau de la section de fonctionnement, avant de détailler plus spécifiquement les charges de personnel.

#### **1.1– Des recettes qui, globalement, stagnent :**

##### **➤ Les dotations versées par l'Etat, plutôt à la baisse :**

Pour ce qui concerne la dotation forfaitaire, la diminution s'accroît. En effet, entre 2009 et 2013, la baisse avait été de 5 % en 5 ans. Entre 2013 et 2014, la baisse avoisine également les 5 %, mais sur 1 année, soit une diminution de 136 375 €.



Quant à la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale, même si elle continue d'évoluer favorablement, elle ne compense plus la perte sur la dotation forfaitaire. Elle s'établira pour 2014 à 1 371 001 €.

La dotation nationale de péréquation augmente de 3 000 € et se situe ainsi à 15 999 €.

Globalement, les dotations de l'Etat diminuent de presque 35 000 €.

➤ Des dotations d'agglomération étales :

- L'attribution de compensation : 3 039 000 €

- La dotation de solidarité communautaire (D.S.C.) : 610 000 €.

Il convient de souligner que la remise en cause de la DSC pour les années à venir a déjà été évoquée.

➤ Une diminution probable des droits de mutations :

Alors que les années 2011 et 2012 avaient enregistré plus de 200 000 € de droits de mutations, la conjoncture immobilière les a fait chuter à moins de 160 000 € en 2013. Il est peu probable qu'ils dépassent les 140 000 € en 2014. C'est cette somme qui est proposée au budget de l'année.

➤ Les aides financières de la Caisse d'Allocations Familiales :

La politique contractuelle menée avec la CAF permet à la commune de proposer des services en direction des familles ou de la jeunesse qualitatifs. Il s'agit d'un partenaire important dont les financements restent stables, à plus de 470 000 € annuels.

➤ Les recettes fiscales et les compensations afférentes progressent cette année de nouveau de 190 000 € du fait, d'une part, de l'augmentation de 0.9 % appliquée sur les bases et décidée par la loi de finances 2014, et d'autre part, d'une augmentation physique des bases.

➤ Les autres produits restent stables : Il s'agit du revenu des immeubles, du fonds départemental de taxe professionnelle, de la taxe sur l'électricité ou encore de la taxe sur la publicité extérieure ou des droits de place.

**1.2- Des charges maîtrisées, mais qui, malgré tout, augmentent :**

➤ Les charges de personnel représentent 64 % des dépenses réelles de fonctionnement. Il est donc normal de les examiner de manière prioritaire et d'analyser les raisons des augmentations (cf paragraphe 1.5). Néanmoins, on peut d'ores et déjà citer :

✓ La résorption des emplois précaires et la mise en place du régime indemnitaire pour les personnels des catégories C, en année pleine.

✓ La participation à la complémentaire santé et à la prévoyance à compter du 1<sup>er</sup> janvier de cette année.

✓ La hausse des cotisations sociales, notamment retraite.

✓ Le reclassement indiciaire des agents de catégorie C.

- ✓ L'effet dit « GVT » classique (glissement, vieillesse, technicité) : changements d'échelons, de grades...
  - ✓ Le recrutement d'emplois d'avenir ou d'apprentis.
  - ✓ Et la réforme des rythmes scolaires.
- L'augmentation du taux de la TVA représente pour la seule section de fonctionnement, et sur seulement à peine 1/3 des charges, environ 20 000 €.
  - L'augmentation du coût des fluides (carburants, électricité, gaz...) sont amoindris par une gestion stricte de ces éléments.
  - Les mises aux normes et en sécurité, par exemple 15 000 € pour le contrôle de l'air dans les bâtiments accueillant des enfants de moins de 6 ans (écoles maternelles, crèche, RAM).
  - Le début d'une étude urbaine sur le quartier du bourg de façon à avoir une vision globale des aménagements à envisager à court, moyen et long terme (80 000 €).
  - L'absorption du déficit du restaurant sur le lac (calculé au 31/12/2012). 80 000 €.

### **1.3 - Une pression fiscale et des tarifs publics stables :**

- Pour 2014, il est proposé de maintenir les taux des impôts ménage à leur niveau de 2013, soit :

- \* 21,34 % pour la taxe d'habitation
- \* 30,31 % pour le foncier bâti,
- \* 68,89 % pour le foncier non bâti.

Je profite pour rappeler que depuis 2005, les taux d'imposition votés par la municipalité n'ont été augmentés qu'une seule fois, en 2010, de 1.2 %.

Le ratio « impôts directs / population » est de 475 €, alors qu'il est de 524 € de moyenne pour les communes de même strate.

- De même, il n'a pas été envisagé de réviser les différents tarifs municipaux, de façon à permettre à la population de continuer d'utiliser les services à des coûts adaptés au contexte socio-économique dans lequel se trouvent bon nombre de familles chalettoises.

### **1.4 - Un autofinancement qui reste satisfaisant :**

- L'autofinancement brut s'élève à plus de 3 912 700 €, qui après remboursement du capital des emprunts, laisse un autofinancement net de 2 996 300 €, constitué notamment de l'excédent de fonctionnement reporté de 2 055 360 €.

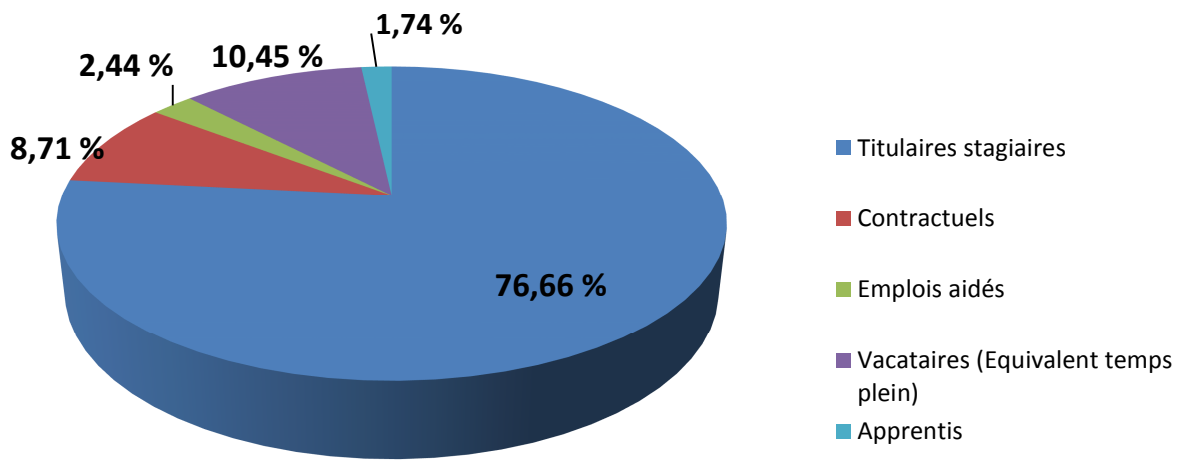
### **1.3- Focus sur les dépenses de personnel :**

#### **1.5.1 – Présentation des effectifs :**

**Les effectifs de la Ville se répartissent de la manière suivante :**

<b>CATEGORIES DE PERSONNEL</b>	<b>Rappel situation au 01/02/2013 (après la mise en œuvre de la résorption de l'emploi précaire)</b>	<b>Situation au 01/01/2014</b>	<b>% 2014</b>
Titulaires stagiaires	215	220	76,66
Contractuels	28	25	8,71
Emplois aidés	0	7	2,44
Vacataires (Equivalent temps plein)	30	30	10,45
Apprentis	2	5	1,74
<b>TOTAL</b>	<b>275</b>	<b>287</b>	<b>100,00</b>

**Répartition statutaire des effectifs du personnel**  
**au 01/01/2014**



**1.5.2 – Présentation du budget du personnel :**  
**(comptes 621 ; 631 ; 633 et 64)**

Les dépenses du personnel s'élèvent en 2014 à **9 977 060 €**, soit une augmentation de **5,41 %** par rapport au BP 2013.

Pour mémoire, celui-ci s'élevait en 2013 à 9 464 890 €, soit un différentiel de 512 170 €

**✚ Les principales augmentations constatées :**

- Au compte 63361 contributions au Centre de Gestion.....**19 478 €**

Commentaires :

*Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2013, la ville a adhéré au service de médecine préventive et verse une contribution supplémentaire au taux de 0,33 % calculée sur la masse salariale.*

- Au compte 64111 Rémunérations principales titulaires.....**132 602 €**

Commentaires :

*Mesures gouvernementales avec date d'effet au 1<sup>er</sup> février 2014 :  
Reclassement indiciaire des agents de la catégorie C : 53 000€  
Création d'un 12<sup>ème</sup> échelon pour les agents de la catégorie C : 7 220 €  
Titularisations, intégrations, avancements pour l'année 2014 : 75 382 €*

- Au compte 64118 Autres indemnités titulaires.....**87 140 €**

Commentaires :

*Remise à plat du régime indemnitaire pour les agents de la catégorie C :  
67 258€  
Mesure gouvernementale GIPA (Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat)  
pour certains agents de la catégorie C : 19 882 €*

- Aux comptes 641182 ; 641183 ; 641382 ; 641383 - participation mutuelle & prévoyance.....**37 000 €**

Remarque : au 30 avril 2014, 88 agents bénéficient de la participation mutuelle & prévoyance.

- Aux comptes 64 comptes de charges.....**160 000 €**

Commentaires :

*La hausse des charges sociales représente une augmentation de 160 000 € dont 103 454 € pour le CNRACL (Caisse de Retraite des Agents Titulaires). Le taux*

de 2013 de 28,85 % est passé en 2014 à 30,40%.

**NB : Charges patronales 2014 : 51,18 % pour les titulaires et 43,46 % pour les non titulaires, soit une augmentation de 3,50 % pour les titulaires et 1,29 % pour les non titulaires.**

- Au compte 64 131 Coûts supplémentaires de la réforme des rythmes scolaires de septembre à décembre..... **37 700 €**
- Au compte 64162 Création d'emplois d'avenir.....**120 358 €**  
Cette dépense est atténuée par une recette de l'Etat de 99 820 €. (Pour chaque emploi d'avenir, l'Etat verse 1073 € par mois).

#### **Les principales diminutions constatées :**

- Au compte 64131 diminution des dépenses des agents non titulaires en raison de la résorption de l'emploi précaire..... - **25 023 €**
- Au compte 64532 dossier validation CNRACL..... - **24 533 €**
- Au compte 6455 cotisations assurance du personnel AT et décès - **12 189 €**  
Commentaires :  
*Signature d'un nouveau contrat avec le prestataire ASTER au 1<sup>er</sup> janvier 2014.  
Taux appliqué 1,01% au lieu de 1,36 % avec l'ancien prestataire en 2013.*
- Au compte 6456 Versement au Fonds National de Compensation du Supplément Familial..... - **5 863 €**



#### **Les principales recettes constatées :**

Elles concernent surtout des remboursements d'indemnités journalières suite à accidents du travail, maladie, maternité ou paternité ainsi que les aides versées par l'Etat pour les emplois d'avenir, soit un montant de **209 910 €**.

**Les dépenses du personnel représente une part importante du budget du fonctionnement, soit : 64 %**

## **2 Maintenir les services rendus à la population :**

Les engagements pris lors du débat sur les orientations budgétaires sont tenus.

➤ ***Nous poursuivons*** notre politique en faveur des enfants et des jeunes grâce aux différents contrats conclus avec la CAF et l'Etat (CUCS).

➤ ***Nous maintenons*** nos différents services sans augmentation de leurs tarifs (restauration scolaire, centres de loisirs, piscine, spectacles, repas à domicile, médiathèque...).

➤ ***Nous continuons le développement*** de la politique sportive avec le soutien aux associations sportives, de façon à ce qu'elles puissent proposer des tarifs de cotisations abordables et un niveau de services décent.

### **3 Des choix pour améliorer l'équipement de notre ville :**

Notre gestion rigoureuse dégage, nous l'avons vu, un autofinancement brut de près de 3 473 000 € qui participe au financement d'opérations structurantes nécessaires au développement de la ville.

#### **3.1 – Les recettes d'investissement :**

Elles s'élèvent à 13 399 282 € réparties comme suit :

- 3 472 892 € de virement du fonctionnement
- 4 038 660 € d'excédents capitalisés
- 2 202 570 € de restes à réaliser
- 1 230 000 € de FCTVA
- 85 000 € de taxe d'aménagement
- 188 830 € de dotations et subventions
- 1 591 240 € de cessions d'actifs (dont restaurant sur le lac)
- 549 090 € d'amortissements
- 41 000 € (divers dont 30 000 € d'amendes de police)

#### **3.2 – Les dépenses d'investissement :**

Elles s'élèvent bien évidemment également à 13 399 282 €, desquelles il convient de déduire en premier lieu :

- 5 228 370 € de solde reporté
- 1 012 865 € de restes à réaliser
- 916 421 € de remboursement de capital
- 180 532 € d'apurement du compte 1069
- 253 100 € de remboursement à l'EPFL
- 100 000 € de travaux en régie
- 39 435 € de P3

- 100 000 € de dépenses imprévues
- 9 250 € d'amortissement de subventions reçues
- 11 000 € (divers : écritures d'ordre)

Il reste ainsi **5 548 009 €** pour investir.

Toutefois, un certain nombre d'investissements sont d'ores et déjà engagés, car ils relèvent d'une décision antérieure. En conséquence, il vous est soumis la liste, **non exhaustive**, ci-dessous :

Restaurant sur le lac (travaux, matériel, mobilier, VRD) .....	2 096 000 €
Extension de l'école Pierre Perret .....	403 000 €
Travaux quartier du Lancy (entrée rue Paul Painlevé) .....	296 725 €
Participation travaux square Ravel .....	56 900 €
Participation équipement intercommunal .....	117 600 €
Participation résidentialisation quartier Kennedy .....	106 500 €
Plateau sportif école Camille Claudel .....	485 000 €
Travaux bureau de poste du bourg (dont démol° centre de tri) ...	470 800 €
Toiture foyer Paul Marlin .....	150 864 €
Acquisition terrains divers .....	75 000 €
Travaux de voirie (dont rue Joliot Curie) .....	316 559 €
Travaux de clôtures .....	50 000 €
Achat d'un véhicule .....	15 000 €
Travaux d'éclairage public .....	50 708 €
Aires de jeux .....	50 000 €
Achat fonds médiathèque .....	35 000 €
2 <sup>ème</sup> tranche sono hangar.....	39 000 €
Chariots de transport repas .....	24 413 €
Menuiseries extérieures école de la Pontonnerie .....	121 200 €
Acquisition systèmes informatiques .....	36 333 €
Maîtrise d'œuvre construction vestiaires services techniques .....	20 000 €
Pont élévateur pour garage .....	14 000 €
Auto-laveuse gymnase Picasso .....	14 500 €
Standard aux services techniques .....	4 035 €
Travaux de mise aux normes du bateau .....	15 225 e
Participation au 1 <sup>er</sup> équipement d'un médecin .....	12 000 €

A cette liste, peuvent être ajoutés les acquisitions de matériels, mobiliers, équipements divers des services, des travaux de mise en sécurité et aux normes de certains bâtiments (portes de secours...), ou des travaux de réhabilitation, du matériel pour les équipements sportifs....

Il est précisé que certains arbitrages sont encore à faire.

Le ratio « dépenses d'équipement / population » est de 508 €. En moyenne, il est de 551 € pour les communes de même strate.



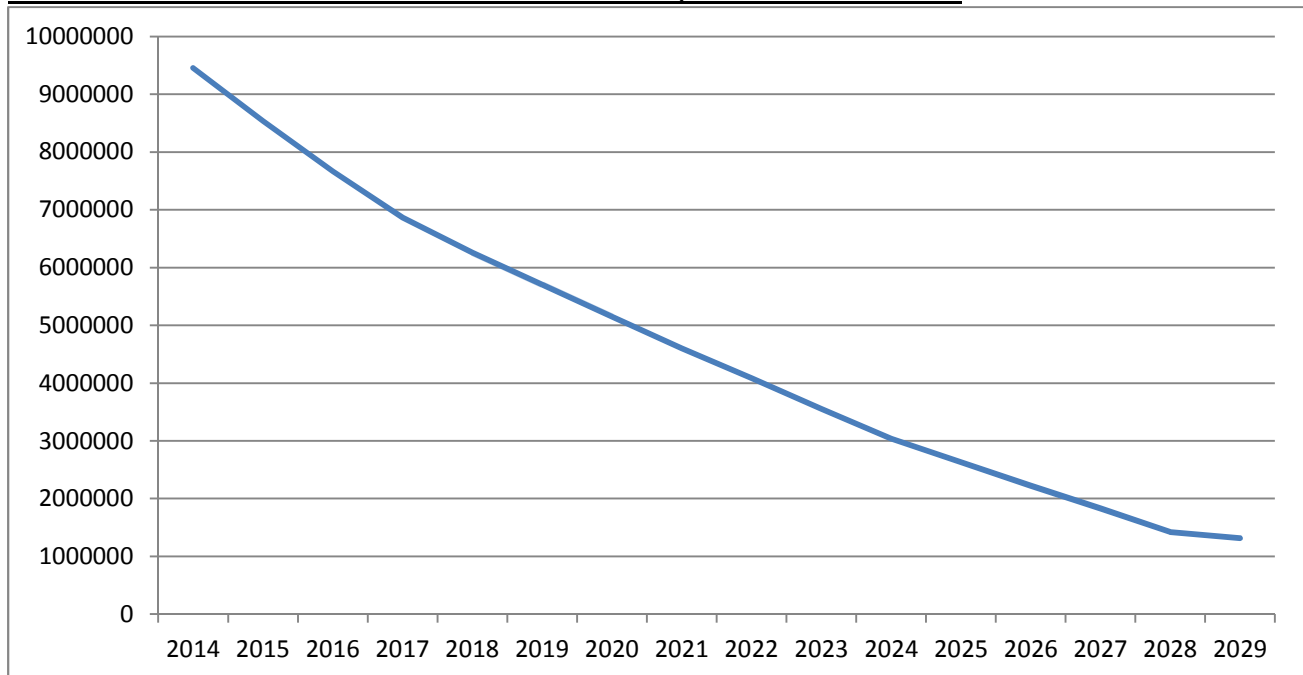
### 3.3 - La dette :

L'encours de la dette est de 9 452 260 € au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Cette somme est essentiellement composée des 6 000 000 € contractualisés sur les années 2012 et 2013, destinés à la construction du groupe scolaire Camille Claudel.

Il est nécessaire de ne pas souscrire de nouveaux emprunts sur les 3 ou 4 années à venir. En effet, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, cet encours aura déjà diminué de 2 600 000 €.

Malgré tout, le ratio « encours de la dette / population » est de 701 €, alors qu'il s'élève à 1 048 € pour la moyenne des communes de même strate.

Evolution de l'encours de la dette sur les 15 prochaines années :



\*\*\*\*\*

**En conclusion**, ce budget se caractérise par :

- Un niveau d'autofinancement très respectable malgré un effet de ciseau inéluctable,
- La mise en œuvre de la politique municipale en matière d'équipements et de services accessibles à tous sans pression supplémentaire sur la population.

**Mme MORAND** : *Le Restaurant du Lac fonctionne grâce aux subventions, le reconstruire est donc un peu stupide, à mon avis. D'autre part, l'arrière de la poste va être démolie au prix de 480 000 €, ce qui est vraiment très cher, et il y a un tas d'autres choses qui ne vont pas dans votre budget. D'autre part, vous êtes en train de « pleurer misère » mais c'est quand même vous qui avez voté pour HOLLANDE. Il y a quand même 1 200 chômeurs dans votre Ville, que faites-vous comme actions ? Ce n'est pas en embauchant quelques personnes que vous allez résoudre le chômage. Il y a d'autres actions à faire, peut être avez-vous des idées ?*

**M. CACHE** : *J'ai relevé pour ma part quelques petites choses, mais surtout qu'il n'y ait pas des tendances racistes, parce que l'on a tendance à mettre le doigt dessus. Dans la balance de la section d'investissements du projet de budget 2014, au chapitre 900.20 « services généraux », une phrase précise : achat et pause d'une stèle pour le génocide rwandais, montant 1 960 €. Quel est le bien-fondé de cette stèle pour ces pauvres rwandaises et rwandais en particulier et pour les chalettois en général, hormis que ce monument sera payé par leurs impôts ? Ne serait-il pas préférable d'utiliser cette somme autrement au profit de ce pauvre peuple ?*

**M. RAMBAUD** : Je souhaiterais pour ma part intervenir au nom du groupe socialiste. Contrairement à vous, Madame MORAND, nous avons bien voté pour Monsieur HOLLANDE et nous nous en réjouissons. Concernant le vote de ce budget de la Ville de Chalette, si certaines annonces vont peut-être être difficiles pour les collectivités, il est indispensable de s'inscrire dans un effort de redressement : il n'est pas envisageable de laisser les dettes publiques continuer de s'enfoncer car nous refusons que les générations futures aient des sommes astronomiques à rembourser. Je crois que, malgré les annonces relatives à la baisse des dotations de l'Etat – environ 35 000 euros selon mes notes - le travail des élus chalettois qui se sont succédés depuis quelques années a permis de maintenir les services rendus à la population et un bon niveau d'investissements, sans augmentation des taux d'imposition et des tarifs. Grâce à cette gestion saine, reconnue telle par des magistrats il y a quelques mois, les Chalettois pourront entrevoir de beaux jours. Prenons également pour exemple la mise en place de la réforme des rythmes scolaires en septembre 2014, qui coûtera quelques dizaines de milliers d'euros annuels supplémentaires à la commune malgré le versement du fonds d'amorçage par l'Etat, mais va également permettre la mise en œuvre d'actions intéressantes pour les enfants et les parents. En comparaison avec les décisions de certaines autres collectivités, notamment celle d'une ville très proche où cette réforme ne sera pas appliquée pour des questions purement politiciennes, nous assumons nos choix et répondons au mieux aux besoins de la population. Le groupe socialiste votera donc sans réserve ce budget.

**M. PACAN** : Monsieur le Maire et tous les conseillers, je voudrais vous dire que nous voterons contre ce budget qui est à nos yeux trop timide et ne favorise pas le développement ou l'épanouissement de la Ville. Le budget de fonctionnement est en effet très important, et les investissements trop timides. Il est vrai que la période est difficile, mais le cadre de vie de Chalette n'est à mon sens pas à la hauteur de celui des autres communes de l'agglomération. Je souhaiterais que cet aspect de la qualité de vie soit pris en compte dans le prochain budget. L'agglomération s'agrandit, attire de plus en plus de parisiens, âgés ou des jeunes couples, et je souhaiterais qu'ils choisissent de s'implanter sur Chalette, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui car le cadre de vie n'y incite pas suffisamment. Dans la continuité de la campagne électorale, nous nous affirmons donc dans une opposition municipale globale. Merci.

**Mme DELAPORTE** : Au nom du groupe Communiste, je voulais préciser que le budget proposé aujourd'hui intervient dans un contexte national et européen particulier marqué par une austérité dorénavant gravée dans le marbre par le pacte budgétaire européen.

Le premier ministre a annoncé le 16 avril dernier un plan d'économies de 50 milliards d'euros, avec une contribution des collectivités de 11 milliards à l'effort de réduction du déficit public, sur 3 ans, de 2015 à 2017.

Mais l'Etat doit aujourd'hui assumer ses responsabilités à l'égard des collectivités, c'est-à-dire cesser de transférer de nouvelles charges pendant cette période !

Cette baisse de dotations s'inscrit en totale contradiction avec le pacte de confiance et de responsabilité signé en juillet dernier, qui prévoyait déjà une contribution de 4,5 milliards sur 2 ans. Rappelons que la DGF n'est pas un cadeau de l'Etat aux collectivités mais une compensation d'impôts locaux supprimés par l'Etat ou des charges nouvelles, elles aussi imposées unilatéralement.

L'exemple des rythmes scolaires en est un révélateur. L'application de cette réforme va coûter à la Ville plus de 100 000 € par an comme le disait Monsieur le Maire précédemment.

Dans ses choix budgétaires, le gouvernement veut faire des économies sur les finances publiques mais ne cherche pas de nouvelles recettes. En effet, le gouvernement refuse de s'attaquer à la finance, contrairement à la promesse de François Hollande au Bourget. De ce fait, les collectivités locales, donc notre ville et ses habitants, servent de variable d'ajustement.

Ces choix auront des conséquences inévitables sur l'investissement public local avec un fort risque de recul de l'emploi notamment dans le secteur du BTP. Avec cette baisse amplifiée, nous serons donc contraints d'arbitrer entre les services rendus à la population, qui - hélas, en a plus que jamais besoin du fait de la crise et de la précarité - et une diminution de l'investissement, qui est pourtant source d'emploi localement.

Pour autant, nous refusons ce processus d'austérité et nous proposons un budget ambitieux au service des habitants avec un maintien des taux fixés par la commune. Nous avons prévu d'investir pour l'Ecole avec la création de 4 classes à l'école Pierre Perret, d'aider à l'installation d'un médecin au Lancy, de réhabiliter le bureau de poste, de reconstruire le Restaurant sur le Lac et de refaire certaines voiries.

*Nous souhaitons poursuivre notre politique publique en direction des Chalettois et Chalettoises et nous mènerons les batailles nécessaires pour obtenir les moyens de les mettre en œuvre. C'est pourquoi nous soutiendrons le budget proposé ce soir.*

**M. CACHE** : *Concernant le cabinet médical que vous allez installer, le docteur paye-t-il un loyer ou tout est-il à la charge de la Mairie ?*

**M. le Maire** : *Pour l'instant, il est prévu que le médecin s'installe dans un local provisoire qui sera mis à sa disposition rue Painlevé, il s'agit de l'appartement que nous louons à logemloiret pour les activités municipales et celles de la PMI du Conseil Général. Jusqu'à la fin de l'année, cette mise à disposition est gratuite, sachant qu'ensuite ce médecin doit intégrer un local mis à bail par un commerçant du quartier.*

**M. CACHE** : *Merci. Est-il prévu de faire un local sanitaire ?*

**M. le Maire** : *Pour l'instant, nous travaillons sur l'hypothèse d'un local qui sera aménagé à côté de la pharmacie, c'est un investissement privé.*

**Mme PATUREAU** : *Je voudrais répondre à la remarque sur le monument à la mémoire du génocide des tutsis du Rwanda en 1994 : le génocide des tutsis du Rwanda, comme d'autres génocides, est un crime contre l'humanité qui nous concerne tous. Le but est aussi éducatif. A Chalette, nous pensons à l'humain d'abord.*

**M. CACHE** : *Et les gens qui meurent de faim, on n'en parle pas ?*

**Mme PATUREAU** : *Ce monument est dédié aux morts du génocide et intervient dans le cadre du soutien aux rescapés, aux jeunes qui ont vu leurs parents, leurs familles, se faire tuer. Ils méritent bien que l'on ne les oublie pas.*

**M. CACHE** : *Je n'ai rien contre, mais l'argent pourrait être utilisé autrement.*

**M. le Maire** : *Nous avons bien compris.*

**M. BONNIN** : *La Ville de Chalette est une ville pour la paix. Ce lieu est un lieu de mémoires, et nous avons besoin de lieux de mémoires. J'étais moi-même hier à la cérémonie de commémoration pour les personnes déportées, nous avons besoin de ces commémorations pour rappeler les crimes passés. Les Etats de droit sont fragiles, les choses peuvent aller très vite car nous sommes en crise et le mécontentement peut rapidement entraîner la montée des votes extrêmes et nuire à la démocratie et à la solidarité, entraîner le rejet de la différence. En ce qui concerne le génocide commis au Rwanda, le rôle des colonisateurs de ce pays a été important, alors qu'à la base les tutsis et les hutus faisaient tous partie du peuple rwandais. Ce lieu de mémoire rappelle tout cela, l'unité du genre humain. Avoir une stèle ici, à Chalette, c'est le rappeler dans ces temps de crise. Votre intervention sur « les personnes qui meurent de faim, etc. » me paraît un peu décalée. Je crois que ce type de lieu de mémoire a toute sa raison d'être en France, notamment vis-à-vis des jeunes, et d'autant plus que des questions se posent sur la responsabilité de la France dans ce génocide. La liberté et la paix demeurent fragiles. Merci.*

**Mme MORAND** : *Le problème du Rwanda est en définitive un problème géopolitique : ils ont renvoyé les français, les américains ont pris la place, ils sont passés au Rwanda pour aller au Congo. Il y avait des richesses, c'est simplement un problème géopolitique, et rien d'autre. Ce qui est malheureux, c'est que c'est toujours la population qui en pâtit.*

**M. KHALID** : *Je voulais revenir un peu sur les chiffres sur le plan économique et remettre les choses dans leur contexte : chacun connaît la situation macroéconomique de la France : plus de 90 % d'endettements, un impôt sur le revenu payé annuellement, un plan d'économies de 50 milliards d'euros est nécessaire pour assainir les comptes publics. Comme l'a dit M. RAMBAUD, la Ville de Chalette a subi il y a peu un audit de ses comptes par la Chambre Régionale des Comptes, et la gestion en « bon père de famille » a été soulignée par la Chambre. Pour les comptes de l'Etat, c'est un peu la même chose, la Cour des Comptes certifie chaque année les comptes de la Nation et invite l'Etat à se désendetter. Sur les 50 milliards d'économies à réaliser, un effort de 11 milliards est certes demandé aux collectivités, mais il faut quand même savoir que l'Etat va montrer l'exemple avec une économie de 18 milliards d'euros sur ses propres dépenses, 10 milliards sur la*

santé et 11 milliards sur la protection sociale. Je voulais simplement rappeler qu'au-dessus des collectivités, il y a l'Etat et François HOLLANDE, Président de la République, doit lui aussi, pour tous les Français, avoir une gestion rigoureuse des comptes publics en bon père de famille. Je pense qu'il ne faut pas opposer l'Etat et les collectivités qui sont tous « dans le même bateau », il faut tous tirer dans le même sens pour se redresser.

**M. PACAN** : Juste une remarque concernant Chalette « Ville pour la paix » : je connais peu de communes en France qui soient contre la paix... et deuxième remarque : effectivement, sur un budget de près de 35 millions, la somme dédiée à ce lieu de mémoire représente peu, même si, à mon sens, nous avons tous le devoir de mémoire et que cette question doit pouvoir transgresser les clivages politiques, mais le lieu me paraît inopportun.

**M. BASSOUM** : 1 200 € sur un budget de fonctionnement de 19 millions d'euros, cela représente 0,006 % ... Il me semble que ce n'est pas opportun de discuter de cette dépense, au regard de ce qu'ont subi les victimes... tout le monde devrait être d'accord là-dessus, quels que soient les clivages politiques.

**M. CACHE** : Le problème, c'est que ce serait peut-être plus utile de leur donner cet argent, par exemple.

**M. le Maire** : Avez-vous d'autres observations sur le budget ? Permettez-moi donc de dire quelques mots : concernant le monument de mémoire, je pense qu'il a toute sa place à Chalette. D'abord parce qu'il a été rappelé qu'il s'agit de dénoncer un crime contre l'humanité qui concerne donc le devoir de mémoire de l'humanité toute entière. Je crois aussi que le département du Loiret était très engagé dans la coopération avec le Rwanda jusqu'en 1994 – il y avait même une maison du Loiret au Rwanda – et je ne vais pas rentrer dans les aspects géopolitiques de l'implication dans la France au Rwanda jusqu'à cette époque. Pour ces raisons, ce monument a toute sa place à Chalette, dans le cadre de l'action concrète de Chalette pour la paix. La paix, ce n'est pas qu'un mot, la Ville développe depuis de nombreuses années des actions concrètes en faveur de la Paix et du vivre ensemble. Nous menons un travail pour faire évoluer les relations entre les hommes, promouvoir de nouvelles relations entre les hommes, entre les Etats, entre les groupes d'ici et d'ailleurs. Concernant le budget lui-même, je dirais que c'est un budget...

**Mme MORAND** intervient.

**M. le Maire** : Excusez-moi, Madame MORAND, mais c'est moi qui ait la parole et je ne vous ai pas interrompue pendant vos prises de paroles.

**Mme MORAND** : D'accord, ce sera un article !

**M. le Maire** : Donc, concernant le budget lui-même, c'est un budget de transition puisque nous sommes en année électorale mais c'est aussi un budget comme les précédents qui prépare l'avenir. Nous aurons l'occasion d'y revenir dans nos prochaines réunions, puisque nous avons l'ambition de faire de Chalette une ville où il fait bon vivre grâce à tous les aménagements que nous réalisons à la fois dans le centre-ville, mais aussi dans tous les quartiers, avec les opérations de renouvellement urbain. C'est aussi le sens de la politique de développement menée autour du Lac et de la base de loisirs, qui est un lieu unique dans l'agglomération et même dans la région Centre attirant chaque année, été comme hiver, des milliers de Chalettois et de non-Chalettois. Nous aurons à prévoir dans les prochains budgets les travaux d'aménagements sur l'ensemble de la base de loisirs du Lac, c'est un projet que nous ambitionnons de faire inscrire dans le nouveau contrat d'agglomération, qui n'est aujourd'hui toujours pas signé. La reconstruction du Restaurant sur le Lac va dans ce sens puisque cet établissement vise à faire de ce Lac, de cette base de loisirs, un lieu toujours plus attractif, toujours plus accueillant permettant à des familles chalettoises et d'ailleurs de s'y promener, de trouver un lieu de restauration, et je crois qu'il est tout à fait essentiel de conforter la vocation de ce site. C'est pour cela que 20 ans après l'ouverture du Restaurant, nous procédons à sa reconstruction et nous aurons dans quelques mois un outil encore plus performant pour préparer l'avenir et assurer le rayonnement de Chalette en tant que destination touristique dans le domaine du loisir, de la détente, projet complémentaire à la mise en valeur de nos espaces naturels et historiques. Ce restaurant nous rapporte beaucoup plus qu'il nous coûte : tout d'abord, il supporte des charges que ne supporterait pas un restaurant traditionnel de par sa gestion semi-publique et semi-privée. Nous imposons à ce restaurant d'être ouvert 7 jours sur 7 toute l'année, avec des plages d'ouvertures assez longues sur la journée, ce qui implique des

charges de fonctionnement supplémentaires. Nous assurons l'intégralité du respect de toutes les réglementations en vigueur concernant l'hôtellerie et la restauration, tout en respectant les obligations liées à la gestion publique, notamment l'obligation d'avoir un directeur de restaurant qui soit un agent contractuel de droit public. Depuis 20 ans, ce restaurant joue très bien son rôle en termes d'animation de la base de loisirs et remplit l'ensemble de ses obligations. Je pense qu'il est unanimement reconnu comme tel à Chalette et dans l'agglomération, j'en veux pour preuve les presque 30 000 repas annuels qui y sont servis. Il concourt par ailleurs à la création d'emplois, puisque son activité génère une dizaine d'emplois permanents, et c'est aussi une façon de lutter contre le chômage.

Concernant le budget lui-même, je crois que l'argent que nous allons mettre dans les études prospectives relatives au devenir de la place Jean Jaurès et des friches industrielles et au devenir du site des anciennes écoles du Bourg, sur un vaste territoire allant du cœur de Chalette au cœur des zones naturelles et des anciennes zones industrielles, nous permettra de préparer l'avenir et de préparer l'accueil de nouveaux habitants. Nous avons déjà de nouveaux habitants, puisque nous dénombrons trois ouvertures de classes à la rentrée prochaine, et nous allons atteindre près de 1 800 enfants dans nos écoles maternelles et primaires, soit 600 enfants de plus en 7 ans, ce qui montre le dynamisme démographique de la commune. Nous accueillons également des enfants des communes voisines car les familles demandent des dérogations pour scolariser leurs enfants à Chalette. Ce budget est je pense un budget raisonnable qui nous permet de préparer l'avenir. Des études seront évidemment nécessaires pour mener les gros investissements utiles pour Chalette. Je m'en réfère à notre programme municipal, avec la rénovation de nos écoles, notamment la prochaine reconstruction de l'école de Vésines, la reconstruction de la piscine, le renouvellement urbain, et le programme de réaménagement de la base de loisirs concernant les espaces publics autour du Lac, en plus de la reconstruction du restaurant. Il faut maintenant se projeter sur les années à venir afin de préparer l'accueil d'une nouvelle génération. En ce qui concerne l'emploi, notre action est avant tout priorisée sur la défense et la création de l'emploi. En tant qu'employeur la Ville est je crois, exemplaire, avec la résorption de l'emploi précaire qui s'est traduite par la « stagiairisation » et la « cédésation » d'un certain nombre d'agents communaux. Nous avons également prévu d'embaucher une dizaine de contrats d'avenir, et nous avons cette année 7 jeunes en contrat d'apprentissage, du CAP jusqu'au BTS. Ajoutons à cela tous les travaux que nous menons et qui font travailler les entreprises du BTP, auxquels il faut ajouter tous les fournisseurs que nous faisons travailler tout au long de l'année. L'action de la Ville en faveur de l'emploi est tout à fait exemplaire, sans compter qu'en tant qu'institution, la commune est en permanence au côté des travailleurs de l'industrie de Chalette et du montargois pour la défense et le développement de l'emploi. Nous avons été amenés à prendre un certain nombre d'initiatives en leur direction depuis de nombreuses années pour lutter contre les fermetures d'ateliers, les fermetures d'entreprises, les délocalisations. Les parlementaires du parti communiste ont été porteurs à l'Assemblée Nationale d'un projet de loi contre les licenciements boursiers et la préservation de l'outil industriel en France, là où il existe encore. Je crois qu'au niveau national comme au niveau départemental et local, nous sommes toujours sur la brèche pour défendre l'outil industriel et l'emploi, à Chalette et en France. Voilà les quelques précisions que je voulais apporter.

**M. CACHE** : Concernant le Restaurant sur le Lac, c'est vrai qu'il apporte beaucoup. Ce qui nous gêne, c'est le déficit permanent de l'établissement d'année en année. Il s'agit seulement d'un problème de gestion. Nous sommes favorables au rayonnement de la base de loisirs. Nous ne sommes pas contre pour être contre.

**M. le Maire** : Après avoir exposé les principaux éléments du budget primitif 2014 au moyen d'un rapport de présentation et vous avoir présenté l'ensemble des chiffres, je vous propose d'adopter celui-ci par chapitre.

Le projet de budget primitif a reçu l'avis favorable de la commission des finances réunie le 17 avril 2014 et de la commission générale du 22 avril 2014.

Il est équilibré comme suit :

- section de fonctionnement : 19 532 751 euros
- section d'investissement : 13 399 282 euros

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** les articles L. 2312-1, L.2312-2 et L.2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**ENTENDU** les explications du rapporteur,

**Après en avoir délibéré,**

**VOTE** par chapitre le présent budget primitif,

**PRECISE** que le document budgétaire est annexé à la présente délibération.

Nombre de membres en exercice	33	
Nombre de membres présents ou représentés	32	
Votes pour	26	
Votes contre	05	-Mme Morand et son pouvoir -M. Caché -Mme Périers -M. Pacan
Abstentions	1	-Mme Tedesco

**AFFAIRE N°8**  
**BUDGET PRIMITIF 2014**  
**BUDGET ANNEXE DU RESTAURANT SUR LE LAC**

**Directeur de secteur** : Mme Poinloup christine

**Service** : Financier

**Affaire suivie par** : Melle Correia Marie-Josée

**M. le Maire** : Le budget du Restaurant sur le Lac que je vous propose pour l'année 2014 prévoit comme indiqué dans le document budgétaire :

- une section d'exploitation équilibrée à 425 750 euros

Je vous précise, par ailleurs, qu'il a été soumis à la commission des finances du 17 avril 2014 et à la commission générale du 22 avril 2014 qui ont émis un avis favorable à ce projet de budget.

Je vous propose donc de procéder au vote de ce budget prévisionnel, sachant que les crédits sont votés par chapitre et qu'ils sont exprimés en hors taxes.

**M. le Maire** : *Ce budget est voté pour anticiper la réouverture du Restaurant sur le Lac au 1<sup>er</sup> octobre 2014, s'il n'y a pas d'imprévu. Le budget a été construit « à l'envers », en partant d'un chiffre d'affaires prévisionnel. Il a été considéré que les dépenses du personnel représentaient 1/3 des dépenses totales, les dépenses d'alimentation 1/3 également, et les frais généraux et la marge du restaurant le dernier tiers. Bien évidemment, ces chiffres se basent aussi sur les ratios de la profession et sur l'expérience qui est la nôtre dans la gestion de ce restaurant, avec l'équipe en place qui devrait être la même que l'équipe précédente. Je fais entière confiance à la directrice du restaurant, à son équipe et au conseil d'exploitation, avec le soutien du conseil municipal, pour relever le défi de remettre au travail 6 personnes qui sont au chômage technique depuis un an et retrouver la clientèle. Ce sera un nouveau challenge.*

**Mme MORAND** : *Ce restaurant est en contradiction avec les directives de Bruxelles sur la concurrence libre et non faussée.*

**M. le Maire** : *Ecoutez, Mme MORAND, nous allons attendre que les hauts fonctionnaires de Bruxelles viennent nous faire fermer le restaurant. En attendant, nous allons continuer à travailler car il y a des emplois à sauvegarder.*

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** les articles R.2221-63 et R.2221-83 du CGCT,

**ENTENDU** les explications du rapporteur,

**Après en avoir délibéré,**

**VOTE** par chapitre le présent budget primitif de l'année 2014 du budget annexe du Restaurant sur le Lac,

**PRECISE** que le budget primitif 2014 est joint en annexe de la présente délibération.

Nombre de membres en exercice	33	
Nombre de membres présents ou représentés	32	
Votes pour	28	
Votes contre	04	-Mme Morand et son pouvoir -M. Caché -Mme Tedesco
Abstentions	0	

**Affaire n°9**  
**Validation de la signature du marché**  
**de prestation de services de transports**

**Directeur de secteur** : Martine FLOT

**Service** : Direction Générale des Services

**Affaire suivie par** M. Olivier BILLARD

**M. Le Maire** : Lors de la consultation du marché de prestation de services de transport, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 11 mars a décidé :

- d'attribuer le lot n°1 « transport urbains » à la société Gatinéo
- d'attribuer le lot n°2 « transport associatifs » à la société Darbier

Les délais de recours n'ont pas permis de signer ces contrats avant le 31 mars 2014, date de fin des marchés à renouveler.

Afin d'assurer la continuité des services à la population, ces marchés ont été signés le 1<sup>er</sup> avril.

A cette date, le Conseil municipal n'avait pas encore transmis une partie de ses attributions au Maire.

Il est proposé au Conseil municipal d'entériner les contrats signés le 1<sup>er</sup> avril.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ENTENDU** les explications du rapporteur,

**Après en avoir délibéré,**

**VALIDE** la signature des contrats signés par le maire le 1<sup>er</sup> avril dans le cadre du marché de prestations de services de transports,

**PRECISE** que ces contrats sont conformes à sa volonté d'autoriser la signature des marchés à cette date.

Nombre de membres en exercice	33	
Nombre de membres présents ou représentés	32	
Votes pour	32	
Votes contre	0	
Abstentions	0	



**AFFAIRE N°10**  
**Compte-rendu de la délégation d'attributions**  
**à Monsieur le Maire**

Directeur de secteur : Martine FLOT

Service : DGS

Affaire suivie par : Caroline HERMELINE

**M. Le Maire** : En application des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal, par délibérations des 25 mars 2008, 17 novembre 2008 et 25 mai 2009, a délégué au maire une partie de ses attributions dans les conditions précisées par les délibérations.

**Décision n° 16/2014 : Signature d'un avenant à la convention conclue avec l'association Gymnastique de Cepoy pour la réalisation d'une prestation complémentaire dans le cadre de l'action « atelier des parents et des enfants »**

Il a été décidé :

- d'autoriser la signature d'un avenant à la convention conclue le 8 octobre 2013, relatif à la réalisation d'une prestation de service supplémentaire, par « l'Association Gymnastique de Cepoy » dans le cadre de l'action municipale « atelier des parents et des enfants ».

Cette prestation de service d'une heure a été réalisée par un intervenant qualifié le 28 février 2014 et rémunérée selon le montant horaire initialement prévu dans la convention initiale.

**Décision n° 17/2014 : Attribution d'un logement de type F2 au 10 rue des écoles à M. PRIEUX Marvin**

Il a été décidé :

- de passer une convention d'occupation à titre précaire d'un logement de type F2 situé au 10 rue des Ecoles, au profit de M. Marvin PRIEUX, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014, pour un loyer mensuel de 228,92€ et révisable chaque année en fonction de la variation de l'indice INSEE.

**Décision n° 18/2014 : Exercice du Droit de Préemption Urbain – Propriété cadastrée AB n° 263**

Il a été décidé :

- d'acquérir par voie de préemption la parcelle cadastrée AB n° 263 d'une contenance de 599 m<sup>2</sup>, servant d'accès à la propriété bâtie sise 30 rue de la Ronce à Chalette sur Loing, cadastrée AB n° 262, située en zone UMB du PLUI, appartenant à M. et Mme LEGRAND Claude et faisant l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner. Il est précisé que l'acquisition a été effectuée au prix de 7000€ conformément à l'avis de France Domaine et que l'acte de vente a été rédigé par Maître Bucheton, notaire à Montargis.

**Décision n° 19/2014 : Avenant n° 2 au marché à procédure adaptée – Résidentialisation de 170 logements – Le Lancy quartier Paul Painlevé à Chalette sur Loing – Lot n° 1 Espaces verts-VRD et Lot n° 2 Eclairage public**

Il a été décidé :

- d'autoriser la signature d'un avenant n° 2 avec :

- **L'entreprise MEUNIER** de Nogent sur Vernisson pour le lot n° 1 afin de modifier le délai d'exécution concernant la réalisation des phases 3 (le jardin) et 4 (le Parc Lantara) de l'opération,
- **L'entreprise SOMELEC** d'Amilly pour le lot n° 2 afin de modifier le délai d'exécution concernant la réalisation des phases 3 (le jardin) et 4 (le Parc Lantara) de l'opération.

Raisons des modifications : coordination avec les travaux sur réseaux primaires de l'agglomération. Le délai global est porté à 16,5 mois, pour une exécution comprise entre janvier 2011 et décembre 2014.

Le délai des phases 3 et 4 restant à exécuter est de :

- Phase 3 : 3 mois

- Phase 4 : 3 mois.

Je vous remercie de votre participation et vous donne rendez-vous le 26 Mai 2014 à 20 H 30.

**LA SEANCE A ETE LEVEE A 22 H 15.**

PROCES-VERBAL

Et ont signé, Mesdames et Messieurs,

- M. DEMAUMONT .....
- M. PEPIN.....
- M. RAMBAUD.....
- Mme DELAPORTE .....
- Mme CLEMENT.....
- M.ÖZTÜRK.....
- Mme HEUGUES.....
- M. BASSOUM.....
- Mme BERTHELIER .....
- M.LALOT .....
- Mme PRIEUX .....
- M. BERTHIER .....
- Mme PATUREAU .....
- M. KHALID.....
- Mme PRUNEAU .....
- M. BA.....
- M. BALABAN .....
- M. BEN AZZOUC.....
- M. BONNIN.....
- Mme CINAR .....
- Mme LAMA.....
- Mme MANAÏ-AHMADI .....
- M. TAVARES.....
- Mme VALS .....
- Mme PERIERS.....
- M. PACAN .....
- Mme MORAND.....
- M. CACHÉ .....
- Mme TEDESCO .....

Le Maire de la Ville de CHALETTE-SUR-LOING certifie que le compte-rendu de la séance a été, conformément à l'article L 2121.25 du Code général des Collectivités Territoriales, affiché par extrait à la porte de la mairie le **29 avril 2014.**